

Date -	9 OCTOBRE 2022
Lieu —	HOMBOURG-BUDANGE 57920
Organisateur technique	GOUX Jean-Noël
E-mail	jean-noel.goux@wanadoo.fr
Téléphone	06 08 64 07 82

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1

Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2

Officials

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course JANODET Jean-Philippe	Licence : OFF 239843
Président du Jury ou Arbitre* SALM Olivier	Licence : OFF 117900
Membre du Jury GOUX Christian	Licence : OFF 011943
Membre du Jury DENIS Philippe	Licence : OFF 033498
Commissaire technique responsable THIEBLEMONT Gérard	Licence : OFF 164059
Responsable du chronométrage CASSIN Chloé	Licence : OFF 266214

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3

Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Description
OPEN	15ans au 1-1	xx	LIBRE	Solo Equipage
JUNIOR	15 ans au 1-1	< 23 ans au 1-1	LIBRE	■ Solo ■ Equipage
VETERANS	>37 ans au 1-1	xx	LIBRE	Solo Equipage
SUPR-VETERAN	>47 ans au 1-1	XX	LIBRE	Solo Equipage
ESPOIR	13 ans au 1-1	15 ans au 1-1	MAXIMUM 125 cc	□ Solo ■ Equipage DUO de 3 Heures
PARENT-ENFANT	15 ans au 1-1	XX	LIBRE	□ Solo ■ Equipage
FEMININE 15 ans au 1-1	xx	LIBRE	Solo	
			□ Solo □ Equipage	
				□ Solo □ Equipage

Engagement :
Site Internet ---- http://www.inscriptions.liguemotograndest.fr
Contact ---- Norbert WEBER
Téléphone ---- 06 08 55 80 70 E-mail -- webnor@aol.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ■ oui □ non

Tarif : 10€

Caution : NON



rticle 4 Contrôles Administratifs et To

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

□ NON ■ OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

	THE RESIDENCE OF THE PERSON OF	AND REAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY O	STATE OF THE PARTY OF THE PARTY.	MANAGEMENT OF THE PERSON NAMED IN
	Married Co. St. Co. Co. Co. Co. Co. Co. Co. Co. Co. Co	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		PP-00080P031P0P00080
	SECRETAL PROPERTY AND ADDRESS OF THE PARTY.			to be dearly dearly a dealers.
F _ T M T L M L - M. + MIN	MERCHANIST STREET, STR	1 1 1 1 1 1 2 2 E + 1 2 E 7	2 8 1 1 1 2 2 4 4	· 医 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Nom du responsable médical Dr Pierre HINTZBERGER

Nombre de secouristes12

Hôpital le plus procheTHIONVILLE BEL AIR

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 20'

Accès:

Nom du site CIRCUIT CHARLES DE MORTEMART AdresseHOMBOURG BUDAGE 57920

Capacité Moto: 315

(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad :

(30 pilotes par kilomètre)

Caractéristiques :

Largeur minimum de la piste 2m

*Officiels Commissoires de Piste



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Date: 22.07.22

Date:

22/08/2022 22/0733

GUE MOTO GRAND ESTuméro: O JACQUES Maison Régionale des Sports

3, rue Jean Moulin 54510 TOMBLAINE

Tél: 03 83 18 87 68 Fax: 03 83 18 87 69

Site Internet: www.tttmc.fr

1 chemin du **7**ei 57100 THIONVIL 1 chemin du

Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation